

République Française

Le Ministre de l'Agriculture

Paris, le 01 AOUT 2008

et de la Pêche

V/Réf : HM/CA n°083-08

N/Réf : CE/08/418482

05 AOUT 2008

8951

Madame la Députée,

Madame Henriette

Vous avez appelé mon attention sur la situation de l'élevage ovin français et demandé des précisions sur le plan d'urgence annoncé le 30 août 2007.

L'élevage ovin traverse une crise grave, avec un cheptel en diminution constante, due principalement à la faiblesse des revenus perçus par les éleveurs. Cette situation touche l'ensemble de notre territoire national, ainsi que de nombreux autres pays européens.

L'élevage ovin joue un rôle économique, environnemental et territorial essentiel. Il permet de maintenir une activité agricole dans beaucoup de zones fragiles.

C'est pourquoi le Gouvernement a mobilisé tous les moyens possibles pour le préserver et le soutenir.

Dès le 30 août 2007, j'ai annoncé un plan d'urgence de 15 millions d'euros afin de soutenir les éleveurs d'ovins allaitants les plus en difficulté. Le paiement des aides s'est achevé en mai 2008.

Ainsi, dans les Hautes-Alpes, ce sont 153 600 € qui ont été engagés au titre du fonds d'allègement des charges (FAC) pour 188 dossiers et un peu plus de 630 000 € qui ont été versés à 320 exploitants.

Face à la situation économique toujours difficile, avec notamment l'augmentation du prix des matières premières, le plan d'urgence a été reconduit en 2008, avec une enveloppe budgétaire portée à 17 millions d'euros et des critères d'accès aux aides de l'office de l'élevage assouplis.

Pour aider la trésorerie des exploitations, j'ai obtenu par ailleurs le versement anticipé au 16 octobre d'une avance de 50% sur la prime à la brebis.

J'ai toujours voulu que les aides économiques apportant un soutien immédiat aux éleveurs soient associées à des mesures structurelles. Au-delà de ces mesures d'urgence, il faut également redonner durablement espoir aux éleveurs ovins.

La première des mesures structurelles devra être le rééquilibrage des soutiens directs du premier pilier de la politique agricole commune en faveur de ce secteur en grande difficulté. Le Conseil des ministres du 17 mars dernier a confirmé la modification de l'article 69, devenu article 68. La rédaction de celui-ci devra cependant encore évoluer pour permettre ce rééquilibrage.

Madame Henriette MARTINEZ
Députée des Hautes-Alpes
24 rue Carnot
05000 GAP

78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 sp – Tél : 01 49 55 49 55

Afin de préparer cette évolution, j'ai souhaité que, dans le cadre de la présidence française, ait lieu un débat européen sur l'avenir des filières ovines. C'est pour cela que j'ai organisé le 5 septembre à Limoges une conférence européenne sur le secteur ovin qui regroupera les principaux pays producteurs et la Commission.

Enfin, d'autres mesures structurelles sont en cours d'élaboration avec les professionnels. Elles sont inspirées du rapport sur la filière ovine présenté en 2006 par Monsieur Yves Simon, alors Député de l'Allier.

Ces mesures concernent la formation et la recherche, l'amélioration génétique, la limitation des effets de distorsion de concurrence vis-à-vis de la viande importée et l'organisation de l'offre.

Sur ce dernier point, à la demande des professionnels, j'ai demandé au Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche de mener une étude sur l'organisation et l'efficacité des différents opérateurs économiques de la filière ovine. Des propositions seront faites visant à une meilleure organisation de l'ensemble de la filière pour permettre de retrouver une compétitivité nécessaire à sa pérennité.

Mon Conseiller parlementaire, Erwan de Rancourt (01 49 55 84 62), reste bien entendu disponible pour tout contact que vous jugerez utile.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Michel BARNIER